

il y a lieu de le croire, les colons qui affluent actuellement, en nombres jusqu'alors sans précédents, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les amendements aux lois concernant la milice tendront à améliorer la discipline, l'éducation et l'instruction militaire de cette organisation destinée à rendre de précieux services au pays.

La refonte des statuts relatifs à l'administration des douanes, et les amendements à ces statuts, tout en protégeant l'honnête commerçant contre les concurrents fraudeurs et déshonnêtes, dégagera le commerce du pays d'une partie des restrictions que lui imposaient des lois antérieurement en vigueur.

Le remaniement du tarif et la réduction des droits sur les matières premières employées dans nos manufactures, ainsi que la prime accordée à la production du fer en gueuse, devront contribuer à développer encore davantage les industries canadiennes.

Il est satisfaisant de constater que la position financière du Trésor public vous a permis d'alléger, de plus d'un million de piastres, les taxes imposées.

Le bill à l'effet de régler les licences de magasins, buvettes et auberges, devra nécessairement avoir pour effet d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes, dans chaque province, et fournit les moyens effectifs d'en assurer l'application en écartant tout soupçon de préférence ou de contrôle politiques ; en même temps, ce bill n'empiète pas indûment sur les droits des personnes qui se sont déjà engagées dans ce commerce sous l'autorité d'actes législatifs.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous remercie des subsides que vous avez accordés aux différents services publics.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je désire vous remercier de l'adresse que vous avez bien voulu, conjointement, me présenter. Les termes de cette adresse ont profondément touché la Princesse et moi-même, et le message dont vous nous chargez, vient, nous le savons, d'un peuple déterminé à maintenir l'intégrité de l'empire.

Le fait que mes rapports officiels avec le Canada vont cesser n'affaiblira point le lien d'affection qui me rendra toujours désireux de servir les intérêts de ce pays.

Je demande à Dieu la continuation de la prospérité dont je vous ai vus jouir, je Lui demande que, toujours, ses bénédictions consolident, parmi vous, l'Union et la Paix.

L'honorable Président alors dit :—

*Honorables Messieurs du Sénat, et*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mercredi, le quatrième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mercredi, le quatrième jour de juillet prochain.